

Charte du Développement Durable du Lac de Bizerte

Cette Charte a été proposée suite aux consultations visant la mise en œuvre du projet pour la dépollution du lac de Bizerte, engagées dans le cadre de l'Initiative « Euroméditerranéenne H2020

Les représentants des principales parties prenantes, réunis le 7 et 8 juin 2012 sur invitation du Ministère de l'Environnement et de l'Horizon 2020, ont convenu de ce qui suit :

Informés sur le projet, les résultats de l'étude de faisabilité réalisée par MeSHIP/PPIF et des autres projets pertinents qui sont en cours de développement dans la région, ainsi que des nouvelles tendances dans la gestion des systèmes côtiers similaires dans la région méditerranéenne et au-delà, basées sur la GIRE, GIZC, Approches Ecosystème (ECAP), MAB/UNESCO Réserves Biosphères,...

Ayant pris connaissance de l'origine diversifiée de la pollution, émanant aussi bien des activités industrielles, que des activités agricoles et urbaines

Conscients des impacts potentiels directs et indirects de la pollution sur la santé de la population et des écosystèmes,

Reconnaissant que l'amélioration de l'état de l'environnement dans le Lac de Bizerte nécessite une meilleure adéquation du contexte institutionnel et réglementaire, l'amélioration des moyens d'application de la réglementation, la mise en place d'un système performant pour la recherche, le suivi et l'évaluation environnementale de cet écosystème et la mise en place des infrastructures et des mécanismes efficaces pour la dépollution et la gestion environnementale du lac.

Convaincus de l'importance de la sensibilisation, de la formation et de la participation active de tous les acteurs (autorités/décideurs, producteurs, consommateurs et le large public, en général), en vue de mettre en place une politique efficace pour le développement durable de l'écosystème du Lac de Bizerte

Nous appelons à la conception et la mise œuvre d'un plan d'action concerté, participatif et intégré qui garantit un développement durable de la région à moyen et long terme (à l'horizon 2020 et au-delà),

Le plan de gestion/action doit :

couvrir le large bassin versant y compris le Lac Ichkeul et la zone côtière marine y compris les ports,

intégrer toutes les programmations sectorielles importantes pour l'aménagement territorial, l'aménagement urbain, l'industrie, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, les déchets solides, etc

être lié à un programme de suivi systématique, avec les indicateurs appropriés convenus et associé à SEIS (Système partagé de l'information environnementale). Le système doit être en mesure de suivre les paramètres clés, y compris les principaux paramètres physiques, chimiques et biologiques, les statistiques sur la production et les principaux facteurs socio-économiques, et fonctionner aussi comme un système d'alerte précoce.

Nous allons essayer de tenir compte, autant que possible, des besoins et des aspirations de toutes les parties prenantes en vue de:

apporter une amélioration nécessaire des conditions environnementales pour améliorer le cadre de vie et préserver la santé de la population de la région et le bien-être des communautés locales,

réduire de manière significative la pollution à partir de toutes les sources et respecter les normes nationales et internationales pour un « Good Environmental Status » (GES),

progresser d'une manière systématique et efficiente vers la transformation de l'industrie de la région en vue de devenir écologiquement rationnelle et «verte»,

améliorer et rationaliser les pratiques agricoles et réduire l'utilisation et l'accumulation de produits agrochimiques tels que les engrais et les pesticides dans les sols et les systèmes aquatiques de la région, et promouvoir l'agriculture biologique,

promouvoir la préservation et le développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans la capacité trophique (carrying capacity) du système du lac de Bizerte et en suivant les pratiques appropriées,

sauvegarder et restaurer, autant que possible, la biodiversité terrestre et aquatique de la région (protection des espèces menacées, en danger, contrôle de l'intrusion des espèces exotiques, amélioration du stock biologique, ...) et spécialement dans les zones identifiées et protégées pour un développement optimal des «services écologiques» de l'écosystème de Bizerte,

protéger et promouvoir l'héritage culturel de la région,

optimiser l'utilisation de l'héritage naturel et culturel de la région en vue du développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et d'un éco-tourisme,

Nous nous engageons à continuer et à renforcer notre travail commun de manière participative afin d'élaborer un Plan de Gestion/Action qui reflète notre vision et à travers lequel nous mettons en place des actions concrètes pour répondre à nos aspirations. Ce Plan de Gestion/Action doit inclure des dispositions pour s'adapter au changement climatique et se préparer aux événements extrêmes,

Nous recommandons l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation de la population et d'éducation pour le développement durable pour considérer les problématiques à l'échelle locale, nationale et globale,

Nous considérons les investissements nécessaires de dépollution proposés et adoptés par les acteurs et parties prenantes respectives dans le cadre du projet H2020, comme étant une partie intégrale importante de ce Plan de Gestion/Action

Nous encourageons les autorités locales, régionales et nationales, les organisations et les bailleurs de fonds internationaux de compléter les investissements mentionnés ci-dessus pour l'achèvement de ce Plan de Gestion/Action et les activités nécessaires pour sa mise en œuvre

Et nous nous engageons à travailler ensemble pour la préparation, et la mise en œuvre du Plan de Gestion/Action dans les années à venir.